

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 22 décembre 2025,

ACCES AUX SOINS : 15 MAISONS FRANCE SANTE LABELLISEES DANS LA SEINE-MARITIME

Le 19 décembre 2025, Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Seine-Maritime, François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS Normandie, ont dévoilé la liste des structures labellisées « Maison France Santé » dans la Seine-Maritime.

A l'occasion de la labellisation de la première Maison du réseau France Santé dans la Manche, le 30 octobre 2025, le Premier ministre Sébastien LECORNU a officialisé la création d'un réseau national financé et soutenu par l'Etat et l'Assurance Maladie, garant d'un socle commun de services de santé de proximité.

Le réseau France Santé vise à permettre à chaque Français d'accéder à une solution de santé en moins de 30 minutes et d'obtenir un rendez-vous médical sous 48 heures si son état de santé le nécessite.

Le label, signe de rattachement au réseau France Santé, s'applique aux lieux ou structures de soins déjà existantes ainsi qu'à celles qui ont vocation à être créées, telles que :

- **Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et centres de santé** ;
- **Les cabinets médicaux regroupant plusieurs praticiens** ;
- **Les établissements de santé assurant des soins primaires**, notamment les hôpitaux de proximité ;
- **Tout lieu permettant un accès de proximité aux soins** : consultations solidaires déployées dans le cadre du dispositif « Un médecin près de chez vous », consultations avancées hospitalières, officines équipées de télécabine, médicibus...

Il est attribué selon des **critères simples**. Pour être labellisées, les structures doivent proposer une offre socle en santé :

- garantir la présence d'un médecin et d'un infirmier, au sein de la structure ou à proximité ;
- être ouvertes au public **au moins 5 jours par semaine** ;
- assurer des **consultations sans dépassement d'honoraires** ;
- proposer des **rendez-vous dans les 48h** lorsque l'état de santé des patients le nécessite ;
- **participer au service d'accès aux soins (SAS)**, qui contribue à la permanence des soins ambulatoire.

La mise en œuvre du réseau France santé repose sur un pilotage territorial : les Préfets, les agences régionales de santé (ARS) et les Conseils départementaux, en lien avec les élus locaux et les professionnels, coordonnent le déploiement dans chaque département. Une concertation locale permet d'identifier les besoins et de construire des schémas d'implantation adaptés, en cohérence avec les ressources disponibles.

Le 19 décembre 2025, Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la Seine-Maritime, François MENGIN LECREULX, Directeur général de l'ARS Normandie, ont dévoilé la liste des structures labellisées « Maison France Santé » dans la Seine-Maritime :

- Centre de santé intercommunal de Dieppe
- Centre de santé intercommunal Fécamp
- Centre de santé intercommunal de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre
- Centre Renfort / Centre hospitalier de Gournay-en-Bray
- Équipe de soins primaires Couronnaise
- Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Londinières
- Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) du Pays Neufchâtelois
- Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) Les Sapins (Haut de Rouen)
- Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) Saint-Eloi, à Rouen
- Maison de santé pluriprofessionnelle universitaire (MSPU) – MSP – Jardin de Bléville
- Maison de santé pluriprofessionnelle universitaire (MSPU) – MSP – Le Havre Nord-Est
- Médicibus de Dieppe
- Médicibus d'Yvetot
- Pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) Elbeuf Caudebec Seine-Santé (EC2S)
- Pôle de santé libéral et ambulatoire (PSLA) Valmont Fécamp

Les premières structures rejoignant ce réseau seront prioritaires en 2026 lors de la phase de conventionnement « France santé » aux fins de financements pérennes, dès la validation du cadre conventionnel encadrant ce dispositif. Ces financements de 50 000€ en moyenne permettront de renforcer les équipes soignantes, d'améliorer l'accompagnement des patients, de moderniser les équipements ou encore de soutenir des innovations organisationnelles pour mieux coordonner les parcours notamment de patients souffrant de pathologies spécifiques. En 2026, 130 millions d'euros seront alloués pour construire le réseau France Santé, avec l'objectif d'atteindre 2000 structures labellisées mi-2026 au niveau national.